

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2026

Présents : MMES et MM. Thierry DOMINIQUE, Vicky RATNIK, Sacha GUISSÉZ, Michel NICOLAS, Annie BUSANCIC-MERCIER, Ilse DIJKMEIJER, Sophie RIU.

Absents excusés : MMES et M. Corinne NAJIM (procuration à Thierry DOMINIQUE), Amandine THEVENET (procuration à Sophie RIU), Geoffrey ANDRIVON (procuration à Ilse DIJKMEIJER) et Frédéric ROUSCOFF.

Secrétaire de séance : Mme Vicky RATNIK a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 30/03/2026

Le compte-rendu de la réunion du 20/03/2026 a été approuvé.

➤ **DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur Le Maire un certain nombre de délégations.

➤ **NOMBRE DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS**

Le maire propose au Conseil municipal de désigner certains conseillers en tant que conseillers délégués.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité des membres présents et représentés, le nombre de conseillers délégués au maire à quatre.

➤ **DÉLÉGATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS**

En complément des délégations obligatoires auprès des organismes extérieures, les adjoints et les conseillers délégués ont chacun des délégations communales dans différents domaines pour la durée du présent mandat :

- 1^{ère} adjointe : finances communales, personnel administratif, social.
- 2^{ème} adjoint : urbanisme, travaux communaux, voirie communale, entretien des bâtiments communaux, personnel technique, finances communales (en l'absence de la 1^{ère} adjointe).
- Conseillère déléguée (DIJKMEIJER Ilse) : gestion du parc locatif, relations publiques.
- Conseiller délégué (ANDRIVON Geoffrey) : sécurité.
- Conseillère déléguée (THEVENET Amandine) : communication municipale et gestion des déchets.
- Conseillère déléguée (RIU Sophie) : gestion des déchets et relations publiques.

➤ **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Vu que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints (et éventuellement des conseillers) est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer :

- Au maire, une indemnité plus faible que celle prévue par la réglementation (25,50 % de l'indice terminal de la fonction publique)
- 1^{ère} adjointe, l'indemnité prévue par la réglementation (10,89 % de l'indice terminal de la fonction publique)
- 2^{ème} adjoint, l'indemnité prévue par la réglementation (10,89 % de l'indice terminal de la fonction publique)

Le versement des indemnités de fonction prend effet au 21 mars 2026.

➤ **INDEMNITÉS DE FONCTION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer une indemnité de 2,44 % de l'indice terminal de la fonction publique aux quatre conseillers délégués.

Le versement des indemnités de fonction prend effet au 04 avril 2026.

➤ **AUTRES DÉLÉGATIONS**

Dans le cadre du renouvellement des instances intercommunales, il est nécessaire de désigner des représentants pour les organismes et commissions suivants :

Désignations obligatoires :

- **CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) :**
1 élu titulaire et 1 élu suppléant. Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et l'intercommunalité, notamment dans le cadre des transferts de compétences. Elle se réunit ponctuellement en fonction des besoins (transfert de compétence, révision des charges transférées...) : Thierry DOMINIQUE et Vicky RATNIK

- **CIA (Commission Intercommunale d'Accessibilité)** : Sophie RIU – 1 élu titulaire. Cette commission veille à l'accessibilité des services et équipements aux personnes en situation de handicap. Elle se réunit au minimum une fois par an.

Propositions à formuler :

- **CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)** :
2 contribuables (élus ou non). Cette commission participe à l'évaluation des bases fiscales locales. L'EPCI propose une liste de contribuables, c'est ensuite la DGFIP qui arrête la composition définitive : Sacha GUISEZ et Ilse DIJKMEIJER.
- **CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)** :
1 personne représentant la société civile (association de retraités, de personnes en situation de handicap, d'insertion, etc.) Le conseil d'administration du CIAS associe des représentants élus et des membres issus de la société civile. Le conseil d'administration doit se réunir au moins une fois par trimestre. Joëlle RATNIK

➤ **COMMISSIONS COMMUNALES (CC)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres et représentés, désigne les représentants suivants, au sein des commission communales :

CC d'Action Sociale (CCAS)

Membres élus :

M. et Mmes Thierry DOMINIQUE – Vicky RATNIK – Annie BUSANCIC-MERCIER - Ilse DIJKMEIJER - Sophie RIU

Membres de la société civile :

Mmes Monique MISSIER – Annie JAMBRUN – Pascale DUMAS – Emmanuelle ESCAMEZ – Mathilde BUISSON

Cadre de vie et Fleurissement

MMS et Mmes : Thierry DOMINIQUE – Vicky RATNIK – Sacha GUISEZ – Sophie RIU – Emmanuelle ESCAMEZ

CC Gestion du matériel technique

MMS et Mme : Thierry DOMINIQUE – Sacha GUISEZ - Michel NICOLAS - Frédéric ROUSCOFF - Geoffrey ANDRIVON – Sophie RIU

CC Organisation des cérémonies

MMS et Mmes : Sacha GUISEZ – Michel NICOLAS – Ilse DIJKMEIJER – Amandine THEVENET – Sophie RIU

➤ **VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE DIRECTES AU TITRE DE 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : **31,50 %**
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : **79,83 %**
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **9,08 %**

➤ **ORGANISATION DE LA CEREMONIE DU 8 MAI**

La CC de l'organisation des cérémonies s'en chargera. Seuls les Bleuets de France seront fournis par la secrétaire de mairie au maire.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Le repas communal aura lieu le samedi 21 novembre 2026 à midi. L'animation a été retenue.
- Thierry DOMINIQUE et Ilse DIJKMEIJER ont réalisé l'inventaire de la vaisselle de la salle des fêtes.
- Des fiches d'entretien des locaux pour l'école et la cantine, cela implique l'achat d'équipements et de répartition par zones.
- Concernant la route de l'église, deux artisans sont venus afin d'établir des devis. L'installation d'un échafaudage sera nécessaire avant toute intervention. Un arrêté du maire a été pris afin de fermer l'église pour des raisons de sécurité. Les organismes concernés ont reçu copie de ce dernier.
- Des devis pour le remplacement ou la pose de volets roulants solaire ont été demandés pour la salle des fêtes, la salle du conseil, le bureau des adjoints et les archives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22 H 45



Le Maire,
Thierry DOMINIQUE

Le secrétaire de séance,
Vicky RATNIK